

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2709

présenté par
M. Zulesi, rapporteur thématique

ARTICLE 26

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en tenant lieu »

les mots :

« tenant lieu de plan de mobilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.